

2024, ANNÉE DES ÉLECTIONS COMMUNALES

Le dimanche 21 avril prochain, les électrices et les électeurs de toutes les communes neuchâteloises seront conviés aux urnes pour renouveler leurs autorités pour la législature 2024-2028.

Dans notre commune, les 41 sièges du Conseil général (pouvoir législatif) seront à repourvoir selon le système de la représentation proportionnelle. Les cinq membres du Conseil communal (pouvoir exécutif) seront, quant à eux, élus par les nouveaux membres du Conseil général le 13 mai et commenceront leur mandat le 1^{er} juillet.

Depuis les dernières élections communales de 2020, le Conseil général est constitué de sept partis : le Parti libéral-radical (PLR) avec 16 sièges, le Parti socialiste (PS) avec 10 sièges, l'Union démocratique du centre (UDC) avec 6 sièges, le Parti ouvrier et populaire (POP) et les Verts écologie et liberté (Verts) avec chacun 3 sièges, le Parti AGORA avec 2 sièges et les Vert'libéraux (PVL) avec un siège.

Pour qu'une démocratie fonctionne, les citoyennes et les citoyens sont invités à participer aux votations et aux élections. Elles et ils peuvent également s'engager en se portant candidates et candidats. La Chancellerie et les partis politiques de Val-de-Travers sont à la disposition de toutes les personnes intéressées par la chose publique ; n'hésitez donc pas à les contacter !

Vous trouverez plus d'informations sur www.val-de-travers.ch/page/conseil-general •

ENVIE DE RECEVOIR DES FACTURES ÉLECTRONIQUES ?

Vous souhaitez recevoir les factures communales au format électronique ? Rien de plus simple. Lors du règlement d'une prochaine facture de la commune via votre banque en ligne, il vous suffit d'activer cette option directement lorsqu'elle vous est proposée. Des factures électroniques sont proposées pour toutes les prestations communales, à l'exception de celles relatives à la location des salles et au Cercle scolaire.

La commune émet plus de 20'000 factures par année. En 2022, 2'486 factures avaient fait l'objet d'une facturation électronique, contre 1'909 en 2021. Selon diverses études consacrées à ce sujet, la facture électronique peut présenter un bilan plus avantageux en matière d'émission de CO² qu'une facture au format papier, pour autant qu'elle soit consultée brièvement à l'écran et qu'elle ne soit pas imprimée.

Si vous souhaitez obtenir davantage de renseignements, vous pouvez contacter le service de comptabilité à l'adresse FinancesEconomie.VDT@ne.ch ou au 032 886 43 60. •

CULTURE


YLONA MORDASINI

Ylona se plonge dans l'univers des montres pour leur précision, tandis que la bijouterie devient le cœur vibrant de sa passion. C'est à travers le bijou qu'elle dévoile pleinement son identité artistique.

Chacune de ses créations, signées du nom Ylona Mordasini, porte en elle la puissance et la délicatesse de notre terre mère, révélant sa capacité à jouer avec les éléments. Parmi les matériaux qu'elle maîtrise avec brio, on trouve l'or, l'argent, la pierre, le bois et le végétal. •




(2/24)



MISE À L'ENQUÊTE

La nouvelle mise à l'enquête publique est à consulter au service de l'aménagement du territoire à Couvet.
Plus d'informations : www.vdt.ch/page/mises-lenquete-publique

ADRESSE	DATE LIMITE OPPOSITION
Buttes – Le Faubourg 42	19 février 2024



À LA RECHERCHE D'UN EMPLOI ?

Consultez nos offres d'emploi sous Facebook, LinkedIn, NEMONews et www.val-de-travers.ch/page/offres-demploi

QUALITÉ DE L'EAU POTABLE

Conformément à la législation cantonale sur la protection et la gestion des eaux, notre service des eaux effectue cinq analyses par année, soit quatre pour l'eau potable et une pour les eaux brutes. Toutes nos eaux respectent les normes en vigueur et le détail de la qualité de l'eau par village peut être consulté sur notre site internet www.val-de-travers.ch/page/eaux.

Voici quelques astuces qui permettent une bonne consommation de l'eau :

- En cas d'absence prolongée : à votre retour, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire
- 24 heures est le temps maximal pour garder de l'eau en carafe
- En cas de goût trop chloré : laisser reposer l'eau une à deux heures au frigo
- Adoucir l'eau est déconseillé pour l'eau froide, mais possible pour l'eau chaude.

L'eau potable est précieuse ! Économisez-la autant que possible avec des régulateurs de débit et en adaptant vos habitudes. •

